

Le Mag des Collines

CIL du Paradis

CIL "Les collines du Paradis" - 30, rue Edouard Manet - 83400 HYERES



RUBRIQUES

2.1
COMPTE RENDU
de la Fête de l'Olivier du 15 mai 2011

2.2
PROJET
Conseils de Quartiers

2.3
HISTOIRE D'EAU
La SEERC détrône VEOLIA

2.4
AUTOUR DU PLU
Approuvé le 22 juillet 2011

2.5
PROJET URBAIN
Rénovation du centre ville

2.6
NUISIBLES DU PARADIS
Rats, Souris et moustiques

2.7
CÔTE JARDIN
Palmiers en danger

2.8
TRAVAUX AU PARADIS
En cours et à venir

2.9
RUE MATISSE
Paroles de Riverains

2.10
AUTOUR DU CIL
Agenda des dates à venir,
Information sur le CIL, son
fonctionnement

2.1 COMPTE RENDU de la Fête de l'Olivier du 15 mai 2011

Au cours du traditionnel pique-nique de notre CIL le 15 mai 2011, a été organisé la Fête de l'Olivier en geste symbolique pour le reboisement de notre colline.

A cette occasion a été planté un olivier (arbre de Paix) près du terrain de boules. Une plaque a été apposée en souvenir.

Les Compagnons de l'OLIVIER ont largement participé à la réussite de cette journée venteuse leur récital provençal nous a enchanté et nous leur adressons nos chaleureux remerciements.

2.2 PROJET - Conseils de quartiers

Un représentant de la municipalité est venu présenter cet été au Groupement des CIL, dont nous faisons partie, un projet de Charte des Conseils de Quartiers.

Ces conseils répondent aux orientations de la loi Vaillant de 2002 sur la démocratie de proximité, qui fait obligation aux villes de plus de 80.000 habitants de mettre en place ces Conseils. A partir de 2016 cette obligation concernera les villes de plus de 20.000 habitants.

Le projet qui nous a été présenté anticipe cette obligation et s'inspire de ce qui a été mis en place à Nice.

Le conseil de quartier a pour but de favoriser le dialogue entre la municipalité et les administrés. C'est une instance seulement consultative mais elle peut avoir un rôle de proposition concernant le territoire.

Il est prévu de distinguer, pour Hyères, 4 territoires avec chacun son conseil.

Un territoire urbain dont le Paradis fait partie, un territoire extra urbain (la Gare, Costebelle, Mont des Oiseaux etc..), un territoire pays Hyérois (les Borrels, Sauvebonne, la Bayorre, etc...) et un territoire littoral (les Salins, le Port, Giens, les Iles etc...).

Ce découpage peut évidemment être discuté et amendé, mais ce qui a soulevé le plus de contestations est la composition des conseils qui nous a été proposée.

En effet, il est prévu 23 membres permanents par conseil, avec voix délibérative, qui se répartissent comme suit :

- 7 élus du conseil municipal (5 de la majorité et 2 de l'opposition)
- 7 représentants des CIL
- 7 représentants de la population nommés par le maire
- 1 adjoint au maire, délégué de territoire
- Monsieur Le maire.

Le président de chaque conseil serait nommé par le maire parmi les élus municipaux. Comme on le voit, avec 14 membres sur 23 issus de la majorité municipale ou nommés par elle, le maire jouirait dans ces conseils d'une majorité confortable, sans aucun risque de votes contestataires.

Par ailleurs avec 7 membres par conseil les CIL seraient sous-représentés, et certains pas représentés du tout, car certains territoires comptent de 8 à 10 CIL.

Le groupement des CIL a voté une motion en réponse à ce projet, ou il est dit en substance que il n'y a pas d'urgence à mettre en place ces conseils, l'obligation n'arrivant qu'en 2016, et que le maillage actuel avec 31 CIL pour la commune, en relation permanente avec la municipalité, suffit largement pour instaurer un dialogue constructif soit directement, soit via le groupement des CIL.

Par ailleurs cette motion fait des propositions pour la composition, la présidence et le fonctionnement de ces conseils quand ils seront mis en place.

2.3 HISTOIRE D'EAU : La SEERC détrône VEOLIA

Après 130 ans de collaboration avec Véolia (ex Générale des Eaux), la délégation de service public de l'alimentation en eau potable a été attribuée, à partir d'octobre 2011, à la Seerc filiale du groupe Suez.

Ce contrat a été signé pour 12 ans et on nous promet une baisse de 21% de la facture d'eau, avec cependant le maintien de la double tarification été-hiver.

Un autre aspect technique intéressant est le projet de ré-alimentation en eau douce de la nappe phréatique du Gapeau, principale ressource en eau de la ville.

Cette nappe subit actuellement des infiltrations d'eau salée, ce qui oblige la commune à acheter de l'eau potable à un syndicat voisin. Si ce projet s'avère efficace, il permettra donc une sérieuse économie... mais on attend de voir...

2.4 AUTOUR DU PLU - Approuvé le 22 juillet 2011

Le conseil municipal du 22 juillet 2011 a approuvé publiquement le Plan Local d'Urbanisme après avoir intégré nombre de recommandations formulées par la commission d'enquête.

En particulier, il semble que le projet de golf à Ste Eulalie soit définitivement abandonné, à la grande déception du député Giran, de même que le programme hôtelier envisagé entre le site d'Olbia et San Salvador, ce que regrette le Dr Roux.

Mais si l'on veut préserver le plus possible les zones naturelles, il y a des choix à faire.

Concernant les terres agricoles, une polémique a surgi entre les élus de gauche qui soutiennent que celles-ci vont être réduites de 330 hectares, et la municipalité qui affirme qu'elles vont augmenter. Au vu des chiffres présentés il semble qu'effectivement il y ait une légère augmentation, et que le total des espaces naturels et des terres agricoles représente bien une proportion de plus de 80% de la surface totale de la commune, ce qui est considérable pour une localité côtière.

En définitive ce PLU apparaît comme un bon compromis entre les défenseurs des espaces naturels et ceux qui veulent un développement économique de la cité, sans tomber dans le travers du « bétonnage » et de l'urbanisation à outrance.

2.5 PROJET URBAIN - Rénovation du centre ville

Une réunion publique a eu lieu en juin 2011, au cours de laquelle les représentants du cabinet espagnol ont pu présenter leur projet et définir sa philosophie, devant une nombreuse assemblée et en présence du maire et de ses adjoints.

Plusieurs aspects de ce projet ont été alors violemment critiqués, y compris par le maire lui-même.

En particulier le projet de percement de nouvelles voies et l'installation d'escaliers mécaniques dans le centre historique a fait l'unanimité contre lui.

De même le projet de parking souterrain de 800 places sous l'avenue Joseph Clotis a été rejeté par le maire.

A la demande de plusieurs CIL du centre ville, il a été convenu par le maire qu'un nouveau document serait édité et une exposition serait présentée au public avant la discussion du projet devant le conseil municipal prévu en octobre 2011.

Or à la veille du Conseil Municipal du 21 octobre, rien n'a été présenté à la population. Seules ont été votées les modalités d'appel d'offre pour le renouvellement du contrat confié à Var Aménagement Développement, sur la base du projet initial tel qu'il a été présenté en janvier 2011 par le cabinet espagnol MBA.

Le document promis devrait être présenté début 2012, suivi d'une réunion publique avant le débat devant le Conseil Municipal.

2.6 NUISIBLES AU PARADIS - Rats, Souris, Moustiques

Suite à la recrudescence des moustiques dans notre quartier, nous avons rencontré Mr Robert PRAIGNO, Chef du service démoustication, au service technique de la Ville de HYERES, le 13 octobre 2011 dernier.

Il ressort de cet entretien les consignes suivantes

- Les services municipaux ne peuvent pas intervenir dans les propriétés privées
- Les moustiques au nombre de 25 espèces recensés sont en constant développement, avec un nouveau venu : le moustique tigre
- Historiquement 2 zones (SALINS et MARAIS SALANTS °) sont des repères de développement des larves de moustiques . Pour juguler ce fait naturel , 7 personnes du service démoustication sont employées à l'année ;
- Pour les particuliers , le conseil est d'éliminer tous dépôts d'eau stagnante et des zones entretenues humides en permanence
- Pour lutter contre ces moustique qui troublent notre quiétude , il est conseillé la pulvérisation avec un insecticide bio à base de DELTAMETRINE efficace entre 3 et 20 jours suivant les conditions climatiques . Voir vos jardinerie ou autres.
- Pour les rats , utiliser les appâts du commerce car la Mairie ne distribue plus ce type de dératisation .

En cas de retour intempestif des moustiques , un nouveau contact par votre C I L auprès de Monsieur PRAIGNO , sera pris afin d'envisager d'autres mesures .

2.7 CÔTE JARDIN - Palmiers en danger

Un insecte ravageur, le charançon rouge ou rhyncophorus ferrugineus, introduit en France en 2006, est en train de décimer les palmiers méditerranéens, en particulier ceux de l'espèce Phoenix Canariensis.

Les palmiers de notre quartier sont atteints, et il ne faut pas attendre pour les faire examiner par un jardinier qualifié ayant suivi une formation spécifique. Un traitement existe et on peut sauver des palmiers, mais quelquefois il est malheureusement trop tard.

Aussi nous conseillons à tous les propriétaires de palmiers de contacter le Service des Espaces Verts Communaux (04 94 00 78 65), qui pourra leur donner toutes les informations nécessaires.

2.8 TRAVAUX AU PARADIS

Chaussées. Ralentisseurs.

Vous avez pu constater cet été qu'une partie de la chaussée de la rue Manet avait été refaite.

Pour cette réfection partielle, prévue au programme 2011, nous avons suggéré à la municipalité de commencer logiquement par la rue Renoir ou le haut de la rue Manet qui avaient bénéficié de l'enfouissement des lignes électriques il y a quelques années. Mais pour des raisons inconnues, c'est le bas de la rue Manet et la partie publique de la rue Matisse qui ont été recouverts, et à ce jour la matérialisation des places de stationnement n'est toujours pas effectuée.

En ce qui concerne notre demande d'installation de ralentisseurs rue Manet, qui ne devaient pas poser de soucis selon les services concernés, et bien un seul ralentisseur de type «coussin berlinois» est prévu sur le Boulevard Matignon. Ce qui est loin d'être suffisant et assez inefficace vues les problèmes rencontrés.

Escaliers.

Nos demandes pour l'éclairage de l'escalier entre les rues Manet et Cézanne, ainsi que pour la condamnation de la partie centrale de l'escalier entre les rues Renoir et Matisse, n'ont toujours pas été satisfaites.

L'éclairage du premier est programmé pour le début d'année, quant à celui de Renoir-Matisse, son statut «sans maître» pose un problème aux services municipaux qui tentent de le régulariser

Ramassage des déchets. Tri sélectif.

La mise en place du tri sélectif des déchets, prévu pour cet automne, a été reportée à une date non précisée.

Le dispositif actuel reste en vigueur :

Déchets ménagers : ramassage lundi, mercredi, vendredi.

Déchets verts : lundi et jeudi.

Encombrants : lundi et jeudi après appel la veille au 04 94 00 78 50.

Dans tous les cas le civisme impose de ne pas sortir les déchets avant 20h la veille du ramassage.

Le pylône de la discorde ...

Le vent des antennes recommence à souffler, doucement mais sûrement. Free est en train de lancer une campagne d'installation de nouvelles antennes sur la ville. Le CIL veille aux grains et des membres du bureau ont assistés à la réunion qui se tenait sur ce sujet le mardi 25 octobre 2011. Nous vous tiendrons informés prochainement.

En tout état de cause, le pylône de la rue Benezit n'a aujourd'hui plus lieu d'exister puisque la convention tri-partite qui a permis à TDF de monter ce pylône, ne lui accordait cet emplacement que pour la télédiffusion, la diffusion de chaînes télévisées publiques. Rappelons que ce terrain appartient au SDIS (Sécurité Civile) et qu'un local de la municipalité y a été édifié. Or depuis mai 2011, la télédiffusion ne se fait plus du tout par ces antennes, mais par la TNT Télévision Numérique Terrestre et lors de nos dernières entrevues avec les services de la ville, Mr Politi, Maire de Hyères, s'était engagé à demander à TDF de démonter le pylône et de remettre le terrain dans son état originel. L'heure est donc venue pour Monsieur le Maire de tenir ses promesses et de faire disparaître ce pylône qui défigure la colline depuis de nombreuses années.

2.9 RUE MATISSE - Paroles de riverains

Nous avons reçu des remarques de riverains de la rue Matisse ulcérés par le comportement peu citoyen de certains qui «polluent» la rue par leur manque de civisme en voici un petit topo :

Le panneau d'interdiction de déposer des ordures au bout de la rue ne semble pas gêner ceux qui viennent y déverser leurs déchets de toutes sortes sont-ils analphabètes, volontairement incivils, ou simplement je-m'en-foutistes ?

Ils ne peuvent ignorer les jours de ramassage des divers déchets, ménagers, vert, et encombrants ? qui sont rappelés dans chaque un des Mag que le CIL nous distribue. Pourquoi ne gardent-ils pas leurs déchets de jardin chez eux jusqu'au jour de la collecte au lieu de polluer et d'encombrer la rue ? Sont-ils de grands crédules, ou beaux croyant qui pensent que par un miracle des cieux tous leurs déchets vont disparaître ?

Il est pourtant aisé de se rendre à la déchèterie municipale, si l'urgence s'en fait sentir, cela éviterait qu'un riverain, exaspéré, appelle les services municipaux, dont le numéro figure sur le panneau d'interdiction de dépôt d'ordures..... Pour mémoire ces dernières semaines nous avons au bout de la rue :

- Des gravats qui ne partiront surement jamais
- Des déchets de jardin en permanence ... Le ramassage à peine passé, des sacs ré-apparaissent.
- Une bouteille de gaz
- Un canapé lit au carrefour de la rue Matisse et de la rue Manet

Nous habitons dans une ville où la collecte des ordures (tous les deux jours), rémanents de jardin (le lundi et le jeudi), et «monstres» (à la demande en téléphonant) est parfaite. Cependant notre rue n'est jamais propre, les containers jamais rentrés. Qu'en sera-t-il lorsque nous aurons le tri sélectif qui va générer forcément des containers supplémentaires

Que dire de plus !!!

Personne ne passera jamais derrière chacun d'entre nous pour nettoyer la rue de nos déchets alors il faut se rendre à l'évidence et se prendre en main :

Sortez vos containers la veille au soir des jours de collecte correspondant et pas avant ni après

Ne déposez rien dans la rue sans téléphoner au services concernés pour que vos objets soient ramassés rapidement
Utiliser votre pas de porte et non le début ou le bout de la rue.

En conclusion montrez vous citoyens et faites preuve de civisme, ceci pour le bien et le respect de tout le monde.
Merci de votre compréhension.

2.10 AUTOUR DU CIL

Agenda 2012

12 janvier 2012 - Assemblée Générale 2011

A 18h30, salle des associations, place Henri Dunant.

10 juin 2012 - Fête du Quartier

A partir de 11h30 sur le terrain de basket, venez faire la fête en musique Activités et spectacle mis en place par les enfants du quartier. Apéro, tables et chaises fournies par le CIL, pour le reste nous comptons sur vous pour apporter votre pique-nique et votre bonne humeur.

Pour poursuivre nos activités et atteindre les objectifs que le CIL s'est fixés pour l'année à venir, nous nous appuyons essentiellement sur le bénévolat de nos membres et sur les cotisations versées par nos adhérents. Je rappellerai seulement que pour continuer à exister, notre association a besoin de votre confiance et de votre soutien, de votre engagement dans nos travaux, et nos réflexions pour défendre au mieux les intérêts des riverains de notre quartier et la qualité de vie qui règne sur notre belle colline. Ces cotisations constituent notre principale source de recettes et rien ne serait possible sans cette forme de financement. C'est pourquoi je m'adresse à vous de nouveau cette année pour solliciter de vous l'adhésion à notre CIL.

Le montant de cette cotisation a été fixée à 10 euros lors de notre dernière assemblée générale.

Vous pouvez déposer vos chèques à l'ordre du CIL Les Collines du Paradis ,dans la boîte aux lettres de notre Trésorier, chez Mr Daniel Cousin, au 1 rue Auguste Renoir 83400 Hyères

«Je suis persuadé que vous mesurez l'enjeu que représente le travail du CIL pour notre quartier, aussi le soutien de chacun d'entre vous par le versement régulier des vos cotisations ou par la venue de nouveaux membres est vital pour nous tous. Je suis confiant quand a la prise de conscience générale et vous remercie par avance de votre geste.»

Mr Mucetto - Président

Afin de ménager le poumon de notre planète, le CIL souhaiterait réduire le nombre de Mag' version papier que nous distribuons. Nous faisons appel une nouvelle fois à votre esprit écologique : communiquez-nous votre adresse email afin que vous receviez le MAG' par internet.

Envoyez-nous vos remarques et coordonnées email à l'adresse suivante : cilcollinesduparadis@wanadoo.fr. Dans le respect de la loi "Informatique et liberté " nous nous engageons à ne pas diffuser votre adresse et à ne l'utiliser que pour l'envoi du M A G et les réponses aux questions posées.

Siège social du CIL - Chez Mr Daniel Cousin, au 1 rue Auguste Renoir 83400 Hyères,